

Fiche de poste

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

DIRECTEUR (TRICE) ADJOINT (E) EN CHARGE DE MISSION SPECIALE

Nom du titulaire actuel

Poste vacant

Références à prendre dans le [Répertoire des emplois-types \(RET\) des Administrations sanitaire, sociale, des sports, de la jeunesse et de la vie associative](#) ⁽²⁾

Famille(s) professionnelle(s) du/des emploi(s) type(s) ⁽³⁾ : FAMILLE 11 – PILOTAGE ET ANIMATION DES SERVICES ET DES GRANDS PROJETS

Emploi-type principal et code du RET ⁽⁴⁾ : TPIL000001 - Cadre d'équipe dirigeante

Quotité emploi type principal (0,6 à 1) ⁽⁵⁾ : 1

Emploi-type secondaire et code du RET :

Quotité emploi type secondaire (0,1 à 0,4) ⁽⁵⁾ :

ou à défaut

Références [RIME Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat](#)

Domaine fonctionnel ⁽³⁾ :

Métier ou emploi-type ⁽⁴⁾ :

Références [Répertoire des Métiers de l'UCANSS](#)

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

<p>Fiche N° (à renseigner par la mission Recrutement et Formation)</p> <p>2020 - 2</p>	<p>Catégorie Etat: A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/></p> <p>Corps et grade : Médecin inspecteur de santé publique (MISP)</p> <p>Catégorie Assurance-maladie : Agent de Direction <input type="checkbox"/> Praticien conseil <input checked="" type="checkbox"/> Informaticien <input type="checkbox"/> Cadre <input type="checkbox"/> Employé <input type="checkbox"/></p> <p>Niveau : B</p>
<p>Cotation (Groupe de fonctions du poste s'il y a lieu, pour les corps ayant adhéré au RIFSEEP)</p>	<p>MISP :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Groupe 1 <input type="checkbox"/> Groupe 2 <input type="checkbox"/> Groupe 3</p>
<p>Date de mise à jour :</p>	<p>21/01/2020</p>

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction Métier, Direction Déléguée ou Délégation Départementale : Direction de l'organisation des soins

Département / Mission : Direction

Service :

Sites : ARS Siège / DD (à préciser).....

Les numérotations renvoient à la note méthodologique relative à la rédaction d'une fiche de poste »

DESCRIPTION DU SERVICE

Missions du service (la notion de service est entendue au sens de l'unité d'affectation au sein duquel exerce l'agent) (6).

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont en charge de décliner les orientations nationales définies par le Ministère de la Santé dans la Stratégie Nationale de Santé et ce, à l'échelon régional, tout en tenant compte des spécificités de celui-ci. Elles veillent aussi au respect de la réglementation et accompagnent les partenaires et structures de terrain (établissements de santé, structures et services médico-sociaux, acteurs de la prévention...) en contact des usagers, et ce afin d'offrir des dispositifs de santé efficaces et de qualité à la population.

Le poste est situé au sein de la Direction de l'Organisation des Soins. En tant que pilote de la gouvernance de l'offre de soins hospitalière, la Direction de l'Organisation des Soins (DOS) fixe le cadre méthodologique de tous les processus financiers, budgétaires, d'investissement et de la performance de l'offre de soins hospitalière en PACA.

Elle élabore et met en œuvre une démarche de pilotage fonctionnelle avec les délégations départementales (appui méthodologique, accompagnements dans la mise en œuvre...).

Elle porte la vision stratégique de l'offre de soins hospitalière, les projets et dossiers transversaux auprès du Directeur général, des autres directions métiers, des délégations départementales et des partenaires, en particulier les organismes de sécurité sociale.

En tant que collaborateur (trice) direct du Directeur général, le/la directeur (trice) de l'organisation des soins est chargé(e) de piloter les politiques stratégiques régionales appropriées sur trois axes majeurs :

1/ Les réformes structurelles engagées par la loi de modernisation du système de santé

- Piloter les GHT
- Restructurer les territoires et renforcer la coopération public/privé dans les territoires fragiles
- Mettre en œuvre le pacte de refondation des urgences et le plan Investir pour l'hôpital
- Définir les niveaux de gradation des soins
- Mettre en œuvre et accompagner la réforme des hôpitaux de proximité
- Mettre en œuvre et accompagner la réforme du financement de l'hôpital et des autorisations
- Piloter la politique régionale de pertinence des soins

2/ L'amélioration de la situation financière des établissements de santé

- Accompagner le retour à l'équilibre des établissements de santé
- Poursuivre l'amélioration de la performance globale des établissements de santé
- Poursuivre la démarche d'amélioration des achats comme vecteur de performance

3/ Les Parcours

- Inclure les hôpitaux dans les parcours de santé :
- Développer les parcours de soins et le lien ville/hôpital et hôpital/social/médico-social (CPTS – hôpitaux de proximité) – améliorer la prise en charge des personnes les plus fragiles (handicap – psychiatrie)
- Accompagner les réformes portant sur les transports sanitaires
- Mettre en œuvre le PRS 2 et contribuer à sa révision

En tant que pilote de la gouvernance de l'offre de soins hospitalière et des soins de santé de ville, le/la directeur (trice) de l'organisation des soins fixe le cadre méthodologique de tous les processus financiers, budgétaires, d'investissement, de pertinence des soins et de la performance de l'offre de soins hospitalière en PACA.

Il élabore et met en œuvre une démarche de pilotage fonctionnelle avec les délégations départementales (appui méthodologique, accompagnements dans la mise en œuvre, animation territoriale).

Il propose les arbitrages nécessaires au Directeur général.

Il est membre COMEX.

Il dirige les départements suivants :

- **Le département de la biologie et de la pharmacie** qui assure le rôle de référent au sein de l'Agence pour les problématiques de qualité et sécurité liées au médicament, aux pratiques pharmaceutiques et en biologie médicale.
- **Le département de soins sans consentement** qui assure les instructions et la gestion des mesures de soins psychiatriques sans consentement (SPSC).
- **Le département de l'offre hospitalière (DOH)** qui assure l'organisation de l'offre hospitalière dans les domaines suivants : régulation financière et budgétaire, autorisations et contractualisation, pilotage médico-économique des établissements de santé.
- **le département de la biologie et de la pharmacie** est référent au sein de l'Agence pour les problématiques de qualité et sécurité liées au médicament, aux pratiques pharmaceutiques et en biologie médicale. Il regroupe la grande majorité des pharmaciens de l'Agence régionale de santé et se compose d'une unité technique, d'une unité administrative et d'un juriste.

Il participe à la déclinaison opérationnelle de la lettre de mission du Directeur général pour les volets relatifs à la qualité et sécurité, aux GHT et aux parcours et organisation du premiers recours.

Il est chargé pour la région PACA :

d'assurer la gestion et l'instruction des autorisations de la pharmacie et de la biologie médicale de garantir la qualité et la sécurité des prises en charge médicamenteuse et biologique des patients dans les secteurs sanitaire, médicosocial et en ville, notamment par des missions d'inspection et de contrôle mais aussi par de l'appui et de l'accompagnement

de la mise en œuvre et du suivi du Programme régional d'inspection et de contrôle (PRIC) pour les items pharmaceutiques et biologiques.

de participer au développement d'une stratégie de qualité, d'efficacité et de coopération sur les pharmacies d'officine, les laboratoires de biologie médicale, les PUI (notamment les actions de mutualisations de la pharmacie hospitalière et de la biologie médicale des GHT)

de conduire et d'animer les actions du projet régional de santé en lien avec le champ de compétence de la Mission

d'apporter son expertise pharmaceutique et en biologie médicale auprès des partenaires internes ou extérieurs (Préfet-ANSM-ANSES-Parquets-Services enquêteurs judiciaires-Douanes ...)

Il est aussi sollicité par différents acteurs de l'ARS pour une participation aux actions de santé publique et de prévention, aux travaux de planification, à la conception de plan de prévention zonale...

Il intervient dans le champ des produits de santé humain ou vétérinaire, et également en biologie médicale polyvalente ou spécialisée.

Enfin il développe avec la Mission santé environnement des projets en lien avec les produits de santé et le développement durable.

- **Le département des soins sans consentement** assure la gestion des mesures de soins psychiatriques sans consentement (SSC),

Instruction des demandes de SSC et préparation des décisions administratives de soins sur décision du représentant de l'Etat, Enregistrement des mesures de SSC du préfet de département et des décisions de SSC des directeurs d'établissement de santé sur l'application HOPSYWEB ;

Préparation, gestion et suivi des requêtes portant saisine des juges des libertés et de la détention ;

Classement et archivage de l'ensemble des mesures administratives de SSC ;

Désignation des médecins chargés de réaliser des expertises médicales et gestion des remboursements d'honoraires,

Signalements des sorties sans autorisations ou des disparitions inquiétantes déclarées par les centres hospitaliers psychiatriques (SISAC);

Liens avec les préfetures, les établissements et les professionnels de santé, les services de la justice de la police et pénitentiaires notamment ;

Rendu d'avis sur les demandes préfectorales dans le cadre de l'application de la réglementation en matière d'autorisation de détention d'armes, après consultation d'HOPSYWEB ;

Liens avec l'astreinte des délégations territoriales : informations et envoi des dossiers en cours

Ce service couvre une amplitude horaire de 8h30 à 18h00 et impose la présence d'un agent tous les jours de la semaine sur cet horaire.

La mission remplie par le service régional est réalisée pour le compte des préfets de département conformément aux protocoles départementaux conclus entre l'ARS PACA et les autorités préfectorales. Dans le cadre de la régionalisation de la gestion des SSC, le service possède une compétence régionale puisqu'il assure la gestion des mesures de SSC pour les Bouches du Rhône, les Hautes Alpes, les Alpes de Haute Provence, le Var, le Vaucluse et les Alpes Maritimes.

- **Le département de l'Offre Hospitalière a pour mission d'organiser l'offre hospitalière de manière efficiente sur l'ensemble de la région et de veiller à l'amélioration permanente de la réponse aux besoins de la population sur chaque territoire.**

Il comprend 3 services travaillant conjointement

le service de la régulation financière et budgétaire : il sécurise l'allocation de ressources en privilégiant l'équité – s'appuyant sur l'expertise financière et des données comparatives - et l'incitation à l'adaptation de l'offre aux besoins de la population notamment dans le cadre des objectifs de la stratégie nationale de santé.

le service des autorisations et contractualisation : il coordonne l'élaboration du PRS et à traduire ce schéma par des décisions d'autorisations et des dispositifs de coopération sécurisés sur le plan juridique permettant de positionner les établissements de santé sur leur territoire,

le service du pilotage médico-économique des établissements de santé : il accompagne l'ensemble des établissements dans la recherche d'une meilleure qualité et performance de leur organisation interne et territoriale.

Ce département DOH s'appuie également sur l'expertise développée par la mission performance et qualité de la direction des politiques régionales de santé pour négocier et suivre les dossiers CREF et COPERMO.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement hiérarchique : Oui Non **X**

Nombre de personnes à encadrer :

Activités principales ⁽⁷⁾ :

(Si nécessaire, merci d'indiquer celles dites P1 ou P2)

En charge de la Direction de la DOS, il (elle) supplée aux absences du Directeur(trice) et assume alors l'ensemble des missions dévolues à celui-ci.

En charge en tant que Directeur de l'animation de l'équipe de la DOS, il veille à la bonne exécution des missions, au maintien des échéances. Il participe en tant que de besoin à l'évaluation des agents.

Il participe en tant que de besoin aux instances de gouvernance sur décision de son Directeur(trice) comme aux groupe de travail mis en œuvre à l'échelle du CODIR de l'ARS

Il est particulièrement en charge des aspects médicaux des questions attachées à la Direction.

A ce titre :

- Il (elle) est, pour les missions de la DOS, l'interlocuteur privilégié des directions et des CME des établissements publics et notamment supports de GHT
- En charge à l'échelle de la région de la coordination des liens entre les établissements publics supports de GHT et l'ARS, il assure la mise en cohérence de l'ensemble des missions régaliennes ou de conseil de l'ARS auprès de ces établissements. Il veille à la bonne connaissance de l'ensemble des agents de l'ARS qui ont à intervenir auprès de ces établissements ou de ceux appartenant au GHT dont ils sont le support des orientations ou décisions de l'ARS les concernant. Il veille à la cohérence des échanges entre l'ARS et ces établissements.
Il participe en tant que de besoin aux échanges entre l'ARS et ces établissements ainsi qu'aux instances de ces établissements ou de celle des GHT
- Il veille à la bonne information des responsables hiérarchiques.
- Il peut, à la demande des délégations départementales, participer aux réunion ou instances de gouvernance des Délégations dans lesquelles les questions de la compétence DOS doivent être abordées.
- Directement au contact des établissements de santé privés et des groupes qui les portent il impulse auprès d'eux une politique de sécurité, de qualité et d'inscription dans l'offre territoriale
- Il assure, pour le compte de l'ARS, le pilotage des actions du contrôle externe de la T2A
- Il participe aux travaux de la convention franco-monégasque de sécurité sociale

Partenaires institutionnels (8) :

Etablissements de santé et médico-sociaux

Caisses et services médicaux d'assurance maladie

Autres ARS et notamment les ARS des régions limitrophes (Corse et Occitanie)

Secrétariat Général des Ministères Sociaux et toutes directions ministérielles

Préfet de Région, Préfets de département

Conseil Régional PACA

Conseils départementaux

Elus locaux, régionaux, départementaux, communaux et intercommunaux

CRSA et CSOS

CPTS

Centres ressources

Professionnels de santé et instances représentatives*Associations d'usagers de la santé et communauté des acteurs en santé PACA

Instances ordinales

Spécificités du poste / Contraintes (9) (exemples : Poste soumis à une déclaration Publique d'Intérêt / Astreintes / Confidentialité...)

- DPI : Oui **X** Non
- Autres spécificités :

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste :

Le Répertoire des emplois types ministériel (à défaut RIME ou Répertoire des Métiers de l'UCANSS), complété du Dictionnaire des compétences, mis en ligne sur l'intranet, sont à votre disposition pour vous aider à identifier les compétences et leur mise en œuvre attendues.

Attention :

Seules celles concernant les connaissances et les savoir-faire sont caractérisées et explicitées selon un niveau de mise en œuvre attendu, classées de 1 à 4, comme suit :

Expertise (niveau 4)

E – domine le sujet, voire est capable de le faire évoluer – capacité à former et/ou à d'être tuteur.

Maîtrise (niveau 3)

M – connaissances approfondies – capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

Application (niveau 2)

A – connaissances générales – capacités à traiter de façon autonome les situations courantes

Notions (niveau 1)

N - connaissances élémentaires – capacité à faire mais en étant tutoré

Connaissances ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre attendu			
	E	M	A	N
Connaissance de la réglementation hospitalière		X		
Connaissance des règles de financement applicables aux établissements		X		
Connaissance des priorités de santé publique	X			
Connaissances médicales	X			
Connaissance des bases d'information hospitalières et de santé	X			
Connaissance des règles de gouvernance hospitalière		X		
Connaissance des enjeux médico-économiques des établissements de santé	X			

Savoir-faire ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre attendu			
	E	M	A	N
Capacités rédactionnelles	X			
Capacités de dialogue	X			
Capacité de négociation	X			
Capacités d'analyse financières	X			
Analyse médico-économique	X			

Savoir-être nécessaire ⁽¹¹⁾ (il est recommandé de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)
Capacité de synthèse
Capacités d' écoute et d'échange
Capacité de négociation
Capacité de conviction
Maîtrise des situations de tensions
Capacité à partager les informations
Sens de la délégation
Sens de la loyauté